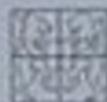


(NOUVEAUX
Débats

*sous la direction de
Hugues Lagrange et Marco Oberti*

ÉMEUTES URBAINES ET PROTESTATIONS

Une singularité française



SCIENCE POLITIQUE
LES PRESSES

ÉMEUTES URBAINES ET PROTESTATIONS

sous la direction de

Hugues Lagrange et Marco Oberti

ÉMEUTES URBAINES ET PROTESTATIONS

Une singularité française

NOUVEAUX
(Débats)

Catalogage Électre-bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française / sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti. – Paris : Presses de Sciences Po, 2006 (Collection Nouveaux Débats, 6)

ISBN 10 / 2-7246-0992-1

ISBN 13 / 978-2-7246-0992-9

RAMEAU :

- France : 2005 (Émeutes)

- Inégalité sociale : France : 1990-....

- Intégration sociale : France : 1990-....

- Intégration sociale : Europe : Études comparatives

DEWEY :

- 307.3 : Questions urbaines

- 303.5 : Processus sociaux – Conflits sociaux

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Sommaire

<i>Remerciements</i>	9
<i>Introduction</i>	
INTÉGRATION, SÉGRÉGATION ET JUSTICE SOCIALE	11
<i>Hugues Lagrange et Marco Oberti</i>	
Une singularité française ?	11
L'insécurité sociale	15
Nation, État, services publics et laïcité	17
Immigration et histoire coloniale	24
Le miroir anglais	28
Précarisation des classes populaires et discriminations	33
 <i>Chapitre 1</i>	
AUTOPSIE D'UNE VAGUE D'ÉMEUTES	37
<i>Hugues Lagrange</i>	
Acteurs et lieux	37
Formes et signification	51
 <i>Chapitre 2</i>	
SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA « RACAILLE »	59
<i>Fabien Jobard</i>	
Le tournant des années 1990	60
Personnalisation des relations jeunes/policiers	65
Le droit et la force dans les interactions jeunes/police	67
Clientélisation policière et politisation de l'existence	74

*Chapitre 3***COMMUNAUTÉ D'EXPÉRIENCE****ET DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES** 81*Nathalie Kakpo*

Des expériences communes 82

Des socialisations familiales hétérogènes 86

L'importance des études 91

Une place différente
des références religieuses et politiques 97*Chapitre 4***LA STRUCTURE ET L'ACCIDENT** 105*Hugues Lagrange*

Le contexte 106

Les émeutes et la politique de la ville 121

Les émeutes et le lien civil 124

*Chapitre 5***LE MOUVEMENT ANTI-CPE****ET L'UNITÉ DES JEUNES** 131*Hugues Lagrange et Marco Oberti*

Les emplois précaires 132

Faiblesse des marchés professionnels 134

Dépendance envers l'État et déclassement 136

Des lieux distincts 138

La fragmentation initiale 141

Un cours nouveau ? 144

*Chapitre 6***HOMOGÉNÉISER OU DIFFÉRENCIER****ET SPÉCIALISER LES CONTEXTES SCOLAIRES ?** 147*Marco Oberti*

L'école de moins en moins crédible 149

Des mesures aux effets contradictoires 155

La carte scolaire face à la ségrégation et aux
pratiques sélectives des classes supérieures 158

Les limites de quelques mesures annoncées	163
Que peut-on attendre de la mixité sociale à l'école ?	167
Quelques propositions	172
 <i>Chapitre 7</i>	
LE LOGEMENT SOCIAL	
MIXITÉ ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE	177
<i>Jean-Claude Driant et Christine Lelévrier</i>	
Mixité sociale et solidarités territoriales dans les politiques locales de l'habitat	178
La rénovation urbaine pour transformer l'habitat et diversifier le peuplement des ZUS	185
 <i>Chapitre 8</i>	
UN BONUS/MALUS	
POUR LE LOGEMENT SOCIAL ?	195
<i>François Meunier</i>	
La loi SRU sur la mixité sociale	197
Une proposition d'amélioration	199
 <i>Conclusion</i>	
<i>Hugues Lagrange et Marco Oberti</i>	
L'État interpellé sur son terrain	207
Le poids de la ségrégation	209
 <i>Annexes</i>	
<i>Liste des sigles</i>	223
<i>Ont contribué à cet ouvrage</i>	225

Remerciements

Cette entreprise a été vivement encouragée par Edmond Préteceille qui nous a donné l'impulsion initiale et dont les remarques et les travaux ont été précieux. Nous avons sollicité plusieurs collègues et notamment Laurent Davezies, Philippe Estèbe, Henri Rey, Bruno Cousin, Rocco Sciarrone, Tommaso Vitale dont les éclairages nous ont été très utiles, François Perrin qui a lu la presse avec sagacité et a contribué au codage des événements de novembre.

Nous remercions Santiago Serrano et le conseil général de Seine-Saint-Denis de nous avoir invités au mois de décembre 2005 à des séances de *debriefing* des acteurs « de première ligne » dans les villes du département, ainsi qu'Anna Larègle et Mireille Stici, Hibat Tabib ; les enseignants et les responsables associatifs de plusieurs autres départements d'Île-de-France qui ont accepté de répondre à nos questions.

Introduction

Intégration, ségrégation et justice sociale

Hugues LAGRANGE et Marco OBERTI

Une vague d'émeutes a secoué pendant trois semaines plus de deux cents villes en France. Parties du département de la Seine-Saint-Denis, à la suite de la mort de deux adolescents qui se croyaient poursuivis par la police, elles se sont propagées dans le pays de la fin octobre au milieu de novembre 2005. Moins de six mois après, une fraction de la jeunesse se mobilise, dans un mouvement d'une ampleur considérable, contre une nouvelle mesure prise par le gouvernement de Villepin, à la suite des émeutes de novembre, le contrat première embauche (CPE)¹. Les grèves et les blocages dans les universités ont commencé au mois de février alors que la loi n'était encore qu'en discussion au Parlement, les trois quarts d'entre elles connaîtront des interruptions de cours ou des blocages. Ceux-ci se sont étendus au mois de mars aux lycées, plus d'un millier ont été touchés par des actions collectives. Simultanément, un cycle intense de manifestations s'est déployé durant les mois de mars et avril dans tout le pays.

— Une singularité française ?

La France se singularise par l'intensité de la mobilisation des jeunes scolarisés. En Italie, les étudiants ont été absents des

1. Contrat de travail à durée indéterminée destiné aux jeunes de moins de 26 ans qui prévoit la possibilité de licenciement sans motivation au cours d'une période de deux ans.

L'ensemble des sigles utilisés sont explicités dans la table qui figure à la fin de l'ouvrage.

mouvements sociaux pendant près de vingt ans et ce n'est que depuis 2001 qu'ils font entendre leur voix, plutôt sur des questions d'ordre général que d'organisation sociale. On peut dire là même chose en Grande-Bretagne où les étudiants ne se mobilisent que pour des grandes causes à caractère humanitaire. En Allemagne comme en Espagne, les mouvements prennent rarement une ampleur nationale en raison de la grande décentralisation des responsabilités universitaires et du caractère corporatiste des mobilisations. En Scandinavie, les étudiants impliqués dans la gestion des universités et les dispositifs de concertation sont peu disponibles pour des actions radicales.

La France se distingue aussi par l'ampleur des émeutes urbaines. En Europe, des émeutes analogues ont eu lieu au Royaume-Uni. Aux Pays-Bas, il y a eu des incidents importants surtout à Rotterdam en 2000, même si la campagne électorale de 2006 a révélé dans beaucoup de villes la force des tensions entre les jeunes issus de l'immigration et les autorités. En Allemagne, où vit une importante communauté turque, les violences urbaines sont rares. En Belgique, s'il y a eu quelques échauffourées à Anvers après le meurtre d'un Marocain en 2002, ou des incidents à Anderlecht à la suite d'une intervention de la police, la dynamique émeutière paraît limitée. En Italie et en Grèce, des violences collectives sont survenues à l'occasion de manifestations politiques et de rencontres sportives, mais restent des incidents qui ne sont pas interprétables comme les violences des banlieues françaises. De même en Espagne, où la série des émeutes racistes qui se sont développées autour d'Almeria en Andalousie en février 2000 contre des travailleurs marocains se rapprochent plutôt des épisodes de lynchage du sud des États-Unis.

Comment rendre compte de cette accentuation des émeutes en Grande-Bretagne et en France, alors que les postures – la réalité est moins opposée – des deux pays dans leurs rapports aux minorités sont les plus distinctes d'Europe ? Comment expliquer leur moindre importance – jusqu'à maintenant – dans les pays du sud de l'Europe, notamment en Italie pour

prendre une autre situation emblématique ? De même, comment comprendre ce qui se passe en France en mars 2006 autour du CPE. Ne faut-il pas prendre en compte la situation des jeunes dans sa totalité ? Se demander ce que la mobilisation doit aux difficultés d'accès à l'emploi spécifiques aux jeunes ? Ce qu'elle doit aux traditions d'action collective ? À la place de l'État ? La succession à trois mois d'intervalle des deux épisodes a suscité des parallèles quelque peu hasardeux. La manière dont s'articulent l'exclusion sociospatiale des familles pauvres et la précarisation des jeunes mérite une réflexion circonstanciée.

La plupart des médias étrangers ont surtout mis en avant la question du multiculturalisme et de la place de l'islam en France dans l'interprétation des émeutes urbaines de novembre 2005. Certains journaux sont allés jusqu'à comparer ces événements à ceux de Los Angeles en 1992, amplifiant la lecture ethnique rattachée à l'affrontement entre minorités. D'autres n'ont pas hésité à stigmatiser les musulmans « hostiles aux règles et aux usages des pays occidentaux ». La difficulté – ou l'incapacité ? – de la société française à intégrer des populations majoritairement musulmanes issues de l'immigration est ainsi insidieusement pointée. Le défi que le multiculturalisme pose à la France renverrait donc à cette dimension religieuse, celle de l'islam, qui trouverait difficilement sa place dans une société caractérisée à la fois par une forte imprégnation du christianisme et une culture politique laïque. Des commentateurs étrangers, plus avertis, ont vu dans ces événements une révolte des catégories les plus démunies, plongées dans une profonde désespérance sociale, face à un « modèle républicain français » à bout de souffle, qui se montrerait incapable de reconnaître d'autres identités, de composer avec elles et de garantir un haut niveau d'intégration. Tous ces éléments entrent en ligne de compte, mais il ne faudrait pas réduire les émeutes de novembre, et plus largement les tensions sociales qu'elles ont révélées, à la seule question religieuse ou multiculturelle. C'est précisément son imbrication avec la « question sociale » qui crée sa complexité.

Les épisodes protestataires, surtout lorsqu'ils prennent des formes violentes, ont souvent tendance à donner une image unifiée des acteurs mobilisés. Ainsi pour les émeutes de novembre 2005 interprétées non seulement comme une réponse violente aux propos insultants d'un ministre et à la mort de deux jeunes, mais aussi comme l'expression plus générale d'un sentiment profond de relégation et de disqualification chez la jeunesse des quartiers populaires. Pour comprendre ces événements, il faut tenir compte à la fois de la ségrégation et des dimensions ethnoraciales. Tous les quartiers populaires n'ont pas été concernés par les émeutes ; une partie de la jeunesse populaire ne résidant pas dans les grands ensembles HLM et moins sujette aux discriminations racistes n'a pas été fortement impliquée dans les émeutes. Celles-ci sont bien l'expression d'une relégation et d'un profond ressentiment qui met simultanément en jeu des dimensions sociales (origine populaire), spatiales (cités dégradées et stigmatisées, à haut niveau de ségrégation) et ethnoraciales (jeunes issus de l'immigration africaine, directement concernés par les discriminations et le racisme). Insister sur ces dimensions ne consiste pas à nier la précarisation de la jeunesse en général ni les inégalités générationnelles croissantes dans l'accès à l'emploi et à la mobilité sociale ascendante. Cela permet de montrer que les émeutes ne se sont pas développées uniquement sur une base de classe sociale et de classe d'âge mais qu'elles mettent directement en jeu les formes urbaines prises par la précarisation d'une frange des classes populaires et tout particulièrement de celles issues de l'immigration.

Le mouvement anti-CPE révèle cette même tension entre une réaction générale à un dispositif perçu comme un renforcement de la fragilité et de la flexibilité des jeunes face à l'emploi, et une stratification interne qui renvoie à des positions inégales face aux ressources scolaires, aux conditions de vie durant cette longue période de la jeunesse et à l'emploi. Et ce d'autant plus que le système scolaire français se différencie aussi fortement sur le plan de son recrutement et de la performance des diplômés sur le marché du travail, opposant les grandes écoles et les universités sélectives aux universités de masse.

— L'insécurité sociale

Devant les mouvements de mars 2006, la question du modèle d'intégration paraît oubliée et la presse étrangère stigmatise « l'immobilisme d'une société engourdie par ses angoisses » (*The Guardian*). Pas assez protectrice et immobile à la fois, la France s'enfermerait !

Depuis la fin du XIX^e siècle, dans le cadre du contrat de travail, une soumission absolue du salarié, une suspension de son autonomie étaient considérées comme des contreparties acceptables de sa protection contre les aléas de toute nature². Les transformations récentes qui affectent les sociétés occidentales (développement des services, repli de l'emploi industriel) conduisent à remettre en cause les régulations collectives déployées depuis la fin du XIX^e siècle pour surmonter la première crise de la modernité³. Par un renversement des fronts dans le contexte actuel, la résistance au changement et l'exigence de garanties sont passées du côté des couches populaires et d'une fraction des classes moyennes. Ce sont elles qui se sentent le plus menacées par la flexibilité et se montrent souvent les plus rétives aux changements. Depuis deux décennies au moins, en Europe où la part des dépenses publiques (et les protections sociales) est moitié plus importante qu'aux États-Unis, on voit émerger une inquiétude, même au sein des couches les mieux protégées par les lois sociales, devant les changements associés à la dérégulation. Cette inquiétude est amplifiée en France, où les salariés du secteur public sont très attachés aux régulations publiques, où le besoin de sécurité sociale au sens large a tendu à prévaloir sur les demandes d'extension des libertés. Au sein des couches sociales les plus liées à l'État providence, les exigences de mobilité et d'autonomie ont été plus mal reçues que dans les pays anglo-saxons

2. Cf. A. Supiot, Critique du droit du travail, PUF, coll. « Quadrige », 2002.

3. Cf. Peter Wagner, Les Deux Crises de la modernité, Paris, Métailié, 1996.

ou qu'au sud de l'Europe. Aussi la dérégulation, la libéralisation des échanges et des barrières protectrices, la flexibilisation du contrat de travail, le développement de protections sociales conditionnelles, c'est-à-dire subordonnées à des démarches de formation ou de recherche d'emploi, ont-ils été presque partout en Europe engagés plus tôt qu'en France.

« Avec un peu de recul, on commence à réaliser que ce qui se joue à travers la mutation du capitalisme qui a commencé à produire ses effets au début des années 1970, c'est fondamentalement une mise en mobilité généralisée des relations de travail, des carrières professionnelles et des protections attachées au statut d'emploi », écrit R. Castel⁴. Ces processus sont le pendant institutionnel d'une évolution des sociétés modernes qu'un auteur comme Zigmunt Bauman appelle « liquidité ». À l'esprit de solidarité qui inspirait les réformes du milieu du xx^e siècle – notamment celles de la protection sociale – se substituent des valeurs plus compétitives et la tendance à faire reposer la responsabilité de l'échec professionnel sur les épaules de l'individu. Mais cette accentuation d'une idéologie du mérite vient buter sur les limites posées à la mobilité sociale par la structure des emplois offerts et la persistance du chômage de masse. Un nombre croissant de diplômés du supérieur ne trouve pas de travail en relation avec sa qualification. Et le désenchantement à l'égard des promesses de l'école est particulièrement aigu dans ce pays où les études supérieures sont plus détachées qu'ailleurs de la formation professionnelle. Car c'est sans doute en France que l'écart entre les attentes créées par le mouvement d'élévation du niveau d'éducation et la réalité des postes de travail offerts est le plus important.

La disparité des situations entre jeunes et adultes sur le marché du travail met en jeu des effets de génération. Ce clivage se double d'une opposition entre diplômés et non diplômés, qui induit des effets de concurrence, de déclassement et d'éviction, et pèse sur les statuts acquis. Les enjeux de réussite scolaire ont pris un tour plus âpre, ils mobilisent autour d'eux des stratégies

4. Robert Castel, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Le Seuil, coll. « La République des idées », 2003, p. 43.

résidentielles, des processus de ségrégation et de discrimination. Les irruptions de violences à l'automne, les mouvements de grèves et les manifestations de mars et d'avril posent, dans l'urgence, la question de la reconstruction du pacte social. Cette exigence de justice sociale prend en France des voies particulières, dramatisées par la centralisation des responsabilités et l'importance du rôle de l'État. Peut-on les traiter comme une singularité du tempérament français ?

Nous tenterons, en nous appuyant sur une analyse approfondie des émeutes de novembre 2005 et plus cursive des mobilisations du printemps 2006, d'articuler les enjeux et les sources de tension au sein de la société française en ayant à l'esprit ce qui la spécifie. Nous nous proposons ensuite d'aborder des éléments de réponse autour de la création de nouvelles solidarités, sans lesquelles l'*aggiornamento* nécessaire se passera mal.

— Nation, État, services publics et laïcité

Chaque société repose sur des agencements sociaux, institutionnels, politiques et urbains qui renvoient à des conceptions et à des modes d'intégration différents. Le « modèle d'intégration républicain » français n'a pas d'équivalent en Europe, ni sur le plan politique ni sur le plan symbolique. Ce dispositif est adossé à toute une série de caractéristiques dont la présentation permet de marquer les différences nettes avec d'autres pays. Elle permet également de mieux saisir les raisons pour lesquelles il est mis à mal par le chômage des jeunes, la précarisation des familles populaires, la ségrégation urbaine et scolaire, et, bien sûr, les discriminations ethnoraciales. Le regard croisé sur deux autres pays européens, l'Angleterre et l'Italie, fait ressortir les traits les plus saillants du contexte français, et sans doute en partie ses failles. L'Angleterre se rapproche du cas français par une longue histoire coloniale et migratoire et par l'émergence au cours des dernières décennies d'émeutes urbaines. Mais elle s'en distingue sur le plan du régime d'État providence, de la citoyenneté, des modes d'intégration et d'urbanisation. La façon d'intervenir sur la précarité, l'exclusion et les violences

urbaines met en jeu ces éléments et définit un cadre politique et institutionnel différent, au sein duquel, par exemple, les caractéristiques ethnoraciales sont davantage reconnues. La comparaison avec l'Italie révèle des différences sur les mêmes points, mais permet surtout de prendre en compte le cas d'un pays d'Europe du Sud, resté longtemps une terre d'émigration avant de devenir à partir du milieu des années 1970, et de façon plus structurante au cours des années 1980, un pays d'immigration.

Une série de processus communs sont présents dans de nombreux contextes urbains européens caractérisés par des tensions sociales et ethniques : chômage, échec et disqualification scolaires, habitat dégradé, ségrégation, discriminations raciales, etc. Mais selon les contextes nationaux, les traditions historiques et politiques, ces éléments se combinent différemment, produisent plus ou moins de tensions, de violences et d'inégalités, et mobilisent plus ou moins fortement les aspects ethniques et raciaux.

La société française se caractérise par un État centralisé, de puissants services publics, une référence forte à la laïcité, une immigration ancienne liée à une histoire coloniale et à une décolonisation douloureuses. Par tradition, l'État est extrêmement réticent à répondre aux revendications à fondement ethnique ou culturel. Au nom d'une vision de la République unifiée contre les conditions, les statuts à caractère héréditaire, l'État a prétendu nier les divisions ascriptives autres que le sexe et l'âge, les clivages ayant pour base l'origine culturelle ou la confession reçue étant particulièrement suspects. L'ensemble des institutions publiques, mais aussi les entreprises et les associations qui prétendent s'adresser au public en général se doivent d'écarter toute référence ethnique ou religieuse. Pourtant, elles pratiquent des discriminations concernant l'emploi ou le logement contraires à leur éthique⁵.

5. *Comment pourraient-elles l'éviter alors que la puissance publique applique de façon légale, non pas la discrimination, mais une politique de préférence nationale concernant l'emploi : beaucoup des postes de la fonction publique ne sont pas accessibles aux étrangers – professeur du secondaire –, alors même qu'ils ne relèvent pas de la sécurité du territoire.*

Une conception nationale de la citoyenneté

Dans ses grands traits, la cohésion française repose sur une conception nationale de la citoyenneté qui unit formellement tous les individus autour d'une nation, d'une langue, d'un État, d'un ensemble de droits, indépendamment de leurs différences sociales, religieuses, ethnoraciales ou territoriales. Appuyé sur une définition politique forte de la laïcité, ce modèle d'intégration rejette pratiques et identités religieuses hors de la sphère publique, l'État ayant pour seul devoir de garantir la liberté de culte. L'école publique laïque est pensée comme une institution qui assure une fonction d'intégration sociale, censée garantir l'égalité des chances à chacun, indépendamment de son origine sociale (le fameux « ascenseur social ») et de sa confession. Plus largement, l'État providence constitue un pilier fondamental de la solidarité sociale par la forte présence des services publics dans les grands domaines de la vie sociale : éducation, santé, famille, transports, aménagement et développement urbains, logement. L'idée fondatrice était qu'en étant ou en devenant Français, on acceptait d'appartenir à cette « communauté nationale de citoyens » et donc de renvoyer dans la sphère intime et privée les autres dimensions de son identité.

La situation française se distingue des situations anglaise et italienne par une référence forte à la nation comme espace social privilégié de définition de l'État, de la culture, de l'identité et des droits. La cohésion sociale est ainsi pensée essentiellement comme l'unité de la société française à l'échelle nationale. Il s'agit, au sens fort du terme, d'un projet et d'une vision politiques de la cohésion et de l'intégration sociales. C'est pourquoi l'émergence de formes sociales alternatives à ce modèle – la possibilité de reconnaître au sein de l'espace national un autre type de cohésion sociale à l'échelle d'une région ou d'un quartier – est rejetée au nom de cette cohésion nationale. De ce point de vue, et comparativement aux États-Unis par exemple, la France apparaissait moins comme une agrégation d'espaces sociaux et ethniques relativement indépendants, et restait, jusqu'à une date récente, une « société

nationale ». Cette posture implique de garantir la même égalité des chances à chacun, quelle que soit sa place sur le territoire. Parce que la société française, à travers l'État et ses services publics, prétendait garantir une relative homogénéité des conditions nécessaires à l'intégration et à la réussite sociales sur l'ensemble de son territoire, ce modèle a pu avoir la légitimité indispensable pour maintenir une forte cohésion sociale.

Le virage social anglais des années 1970

En Grande-Bretagne, comme d'ailleurs en Allemagne, c'est le développement de protections et de régulations qui a permis de séparer, dès la fin du XIX^e siècle, l'action sociale et syndicale de la classe ouvrière de la violence des classes laborieuses.

Extrêmement généreux dans l'immédiat après-guerre, trempé dans une volonté universaliste issue du combat contre l'Allemagne nazie, l'État providence anglais a fermé la parenthèse ouverte à la fin de l'entre-deux-guerres par le keynésianisme radical puis par le rapport Beveridge. Au seuil des années 1960, l'État social revient à une matrice historique antérieure, inspirée par la tradition de la *Poor Law*. Ainsi, la protection sociale reprend une partie des traits assistanciers qu'elle avait perdus au lendemain de la Seconde Guerre : il faut prouver qu'on est dans le besoin pour recevoir des aides. Une logique de la protection sociale « *mean-tested* », accordée selon les moyens, se généralise. On assiste dès le milieu des années 1970 à une privatisation de secteurs de la santé : les remboursements des soins dentaires et oculaires et de longue maladie dépendent des revenus. Les secteurs privés se développent dans les domaines de l'éducation et de la santé. L'abandon d'une philosophie fondée sur un universalisme pratique⁶ au profit d'une conception libérale, marquée par l'éthique de la responsabilité individuelle, fait de la solidarité une action à la marge destinée à permettre à ceux qui se sont temporairement écartés du « *main stream* » de le regagner.

6. *Qui va inspirer de manière continue les pays scandinaves.*

Par ailleurs, à la différence de la France, la sécularisation s'est effectuée en Angleterre sans conflit majeur. Elle a englobé « un processus de laïcisation et le limite fortement : l'Église d'Angleterre devra renoncer à beaucoup de ses privilèges mais restera une Église établie et l'est toujours aujourd'hui⁷ ». L'Angleterre se caractérise également par un très fort séparatisme de classe. L'aristocratie, plutôt hostile à la ville, mais aussi une partie des classes moyennes supérieures davantage urbaines sont majoritairement socialisées et éduquées dans des cercles et des institutions d'élites très fermés. Ces groupes se distinguent nettement des classes populaires urbaines qui se sont construites dans leurs différences politiques, culturelles et linguistiques.

Une Italie plus informelle

Comparée aux sociétés anglaise et française, la société italienne reste caractérisée par un État moins centralisé, plus fragile dans sa légitimité et ses actions, une référence nettement moins forte et moins claire à la laïcité⁸, une immigration beaucoup plus récente et moins directement liée au passé colonial, une absence de politique de la ville de grande envergure, une moindre importance du logement social, et sans doute une moindre ségrégation urbaine⁹.

7. Jean Baubérot, *Laïcité, 1905-2005. Entre passion et raison*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 57.

8. *L'arrêt rendu par le Conseil d'État italien autorisant et encourageant la présence du crucifix dans les salles de classe des écoles publiques d'un côté, et la loi française interdisant le port du foulard dans les établissements scolaires de l'autre, donnent une idée de ce qui sépare les deux conceptions de la laïcité.*

9. *Les études quantitatives sur la ségrégation urbaine en Italie sont peu nombreuses et rendent difficile le diagnostic, surtout en termes comparatifs. Celle-ci semble en tout cas se traduire par un sentiment de relégation moins prononcée qu'en France, même si, objectivement, la ségrégation sociale s'observe dans l'espace urbain.*

Nous avons, d'un côté, des sociétés au sein desquelles le rapport à l'État et aux institutions est très structurant, où l'intégration sociale et plus largement le fonctionnement des solidarités passent davantage par les institutions formelles – à commencer par l'école. De l'autre, des sociétés comme la société italienne continuent, certes avec des différences régionales marquées, à solliciter davantage la famille, la communauté locale, les structures intermédiaires et la religion. En Italie, comme dans les autres pays européens, les titres scolaires facilitent l'accès aux meilleures positions sociales. Cependant, les carrières et les distinctions scolaires constituent un moindre enjeu et donnent lieu à un rapport moins crispé et moins stratégique à l'école, dans la mesure où l'insertion sur le marché du travail mobilise fortement le capital social.

La comparaison des modes d'intégration français et italien conduit souvent à pointer des faiblesses qui sont présentées comme des ressources dans l'autre cas, et inversement. La faible prise en compte de la communauté locale et la moindre responsabilisation de la famille sont régulièrement indiquées comme des éléments fragiles dans le cas français. Sa forte institutionnalisation et sa bureaucratisation des processus d'intégration sociale rendraient la société plus rigide dans son ensemble, et l'expérience de l'exclusion plus brutale et durable. Côté italien, la moindre légitimité de l'État, la moindre envergure des solidarités institutionnelles ou d'actions sociales contrôlées par les instances publiques sont souvent dénoncées, tout comme le clientélisme politique ou l'inefficacité des services publics. La société italienne en est plus inégalitaire. Mais, dans le même temps, la force des solidarités informelles contribue à intégrer les personnes en situation précaire dans des réseaux sociaux et à atténuer les sentiments d'exclusion. L'importance des dimensions informelles, dans ses aspects familiaux, locaux, économiques, permet une flexibilité qui profite à l'intégration sociale et qui rend la société italienne moins rigide. Cette comparaison conduit à un étrange paradoxe. La plus grande efficacité de la société française à lutter contre les inégalités sociales et à assurer une meilleure protection sociale produit simultanément